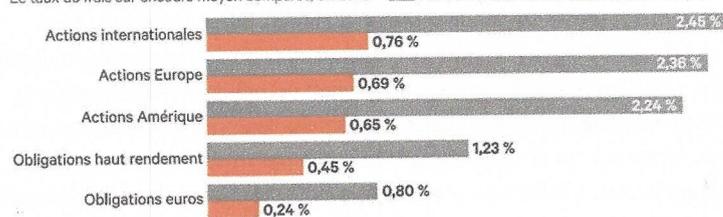


Tarifs réduits avec les ETF

EMMANUEL SCHAFFROTH | LE 22/05 À 06:00

La gestion indicielle casse les prix sur toutes les classes d'actifs

Le taux de frais sur encours moyen comparés, en 2013



Gestion collective : des frais de gestion en baisse

Evolution des frais courants moyens des fonds ouverts en France, parts ouvertes au grand public

	2010	2011	2012	2013
Fonds alternatifs multistratégies	3,60 %	2,55 %	2,49 %	2,77 %
Fonds actions internationales	2,44 %	2,53 %	2,43 %	2,40 %
Fonds diversifiés internationaux	2,82 %	2,65 %	2,36 %	2,37 %
Fonds actions Europe	2,68 %	2,34 %	2,24 %	2,22 %
Fonds obligataires euro	0,61 %	0,70 %	0,76 %	0,72 %

Tarifs réduits avec les ETF

Les frais de gestion perçus par les fonds ont tendance à décroître. Les ETF restent peu utilisés par la clientèle individuelle.

Ces dernières années, les frais de gestion perçus par les fonds ont tendance à décroître, selon les statistiques d'EuroPerformance (voir ci-dessus). L'entrée en application prévue début 2017 d'une deuxième mouture de la directive sur les **marchés d'instruments financiers** devrait marquer deux avancées importantes. « *Tout d'abord, il s'agit d'interdire la rétrocession de commissions de gestion perçues par les fonds aux distributeurs se réclamant comme indépendants*, explique Sven Kasper, responsable Emea de la réglementation de State Street en Europe. *Ensuite, les épargnants devraient être informés de manière détaillée des frais qu'ils paient, y compris ceux rémunérant des tiers : frais de gestion, de dépositaire, de recherche, commissions versées aux brokers...* » Sans doute cette transparence accrue à venir incite-t-elle déjà les acteurs à une certaine modération tarifaire.

Autre phénomène marquant des dernières années : la déferlante des ETF. Ces **fonds indiciels** négociables en Bourse connaissent un succès exponentiel sur le marché européen : sur les quatre premiers mois de 2015, ils ont attiré 33,5 milliards d'euros de nouveaux investissements, selon Lyxor AM. Ces fonds visent à reproduire un indice, d'où une gestion au quotidien moins coûteuse qu'un fonds actif, qui nécessite en permanence le travail d'analystes et de gérants. En matière de coût, la différence est très importante : en 2013, le total des frais représentait 0,69 % sur les fonds indiciels (famille à laquelle appartiennent les ETF) en actions européennes, contre 2,36 % en moyenne pour les fonds actifs de la même catégorie, selon Europerformance. Et les ETF sont accessibles avec des frais de gestion identiques à tout type d'investisseur, alors que les fonds traditionnels ont souvent des parts spécifiques, à frais réduits, réservés de fait aux **investisseurs institutionnels**.

Une exposition mécanique aux marchés

Pour Benoit Sorel, directeur chez iShares, premier fournisseur mondial d'ETF, ceux-ci sont ainsi un « *outil de démocratisation financière* ». Un outil que les clients particuliers français, cependant, n'utilisent pas encore massivement. « *Sur les ETF, notre clientèle reste majoritairement institutionnelle*, reconnaît Jean-Philippe

Olivier, chargé de l'équipe de spécialistes produit de Theam, autre acteur de ce marché. *Pour un particulier, il n'est pas si facile de choisir sur quel indice investir. »*

Surtout, il faut bien comprendre qu'un tel produit expose l'épargnant de manière mécanique à un marché, y compris s'il s'effondre. C'est à l'investisseur de décider de rester dans la vague ou pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne doit pas se laisser guider uniquement par les coûts. *« L'un de nos ETF actions les moins chers, portant sur l'indice Stoxx Europe 600, a des frais de gestion de seulement 0,30 %, contre 0,60 % pour le Low Carbon 100 Europe, qui choisit dans un univers similaire en sélectionnant les sociétés maîtrisant le mieux leurs émissions de carbone, détaille Jean-Philippe Olivier. Mais la performance du second, nette de frais est supérieure de 13 % au premier sur cinq ans. »*

L'essor des ETF auprès de la clientèle individuelle se fera sans doute par le biais de plates-formes Internet. Jinvestismoinscher.fr propose par exemple une série de services gratuits (comme le calcul des frais de gestion sur son portefeuille) ou payants : recommandations en allocation d'actifs et pour la sélection de trackers ou encore transformation de votre portefeuille en portefeuille de trackers.

Toujours sur le Web, Smartdays.fr ou Marie Quantier.com, des conseillers en gestion de patrimoine d'un nouveau genre, proposent de manière automatisée des allocations d'actifs types fondées sur des ETF et mettent en avant la transparence. *« Nous proposons à nos clients de reprendre le pouvoir sur leur avenir financier, tout en n'y consacrant que quinze minutes par an, résume Mathieu Hamel, cofondateur de Marie Quantier. Pour le moment, nous leur donnons accès à environ 300 ETF que nous avons sélectionnés, et bientôt à d'autres fonds à frais de gestion réduits. »* Alors que les conseillers en gestion de patrimoine indépendants sont essentiellement rémunérés de manière indirecte, par rétrocession de frais sur les produits qu'ils vendent, le modèle économique de Marie Quantier se fonde sur un abonnement (5,90 euros par mois), auquel s'ajoutent des commissions liées aux performances générées. L'offre vise une clientèle peu experte en finance, mais pas seulement. *« Nous avons élaboré pour nos clients des outils de décision dignes des banques d'investissement : bases de données, analyses financières ou macroéconomiques, etc. », énumère Mathieu Hamel. Offrir plus pour moins cher : une belle ambition. ●*

E. S., Les Echos